



PRESIDENTIELLES 2022 : 6 PROPOSITIONS POUR UNE FINANCE AU SERVICE DU CLIMAT

Mobiliser les électeurs·trices sur les enjeux de la finance n'est pas une simple affaire et bien faible est la place qui lui est historiquement accordée dans les programmes des candidats, surtout quand il s'agit d'encadrer celle-ci dans une visée de justice sociale et de lutte contre le réchauffement de la planète. La finance est pourtant le moteur de notre modèle économique, et donc un élément incontournable de la transition vers des sociétés soutenables. La transition ne se fera pas sans l'adoption de règles autorisant, interdisant et guidant les pratiques des banques, assureurs et investisseurs.

Reclaim Finance a identifié six mesures, plus ou moins complexes mais toutes réalisables à l'échelle française et/ou européenne le temps d'un mandat présidentiel. Ces propositions sont loin d'être une liste exhaustive des mesures qu'il faudrait mettre en place pour concilier la finance avec la justice sociale et environnementale mais se concentre sur l'impact de la finance sur le climat.

Notre démarche n'a pas de grande prétention. Nous ne nous attendons pas à faire de la « finance climat », hier ovni des programmes des candidats, un sujet central des présidentielles 2022. Mais nous espérons qu'elles fourniront des pistes de travail et donneront à réfléchir à ceux·celles qui demain iront déposer un bulletin de vote dans l'urne. A votre avis, quel candidat puis parti sera le plus susceptible d'encadrer la finance pour la mettre au service de la lutte contre le dérèglement climatique ?

- 1. Obligation pour les banques, assureurs et investisseurs de ne plus soutenir le développement de projets incompatibles avec l'objectif de limitation du réchauffement planétaire à 1,5°C, comme les nouveaux projets de production d'hydrocarbures.**

Depuis plusieurs années maintenant, les acteurs financiers français vantent leurs financements verts et leur rôle dans le développement de la « finance durable ». Pourtant, la place financière de Paris, à travers ses banques, assureurs et investisseurs, reste [un des grands soutiens](#) de l'industrie des énergies fossiles. A titre d'exemple, les quatre plus grandes banques françaises ont notamment octroyé [295 milliards de dollars de financements](#) à cette industrie depuis la signature de l'Accord de Paris en 2015, plus de 34 fois [les investissements réalisés dans les énergies renouvelables](#) en France en 2018 et de 9/10 de [ces investissements au niveau mondial](#). Ces financements fossiles ont augmenté d'année en année alors que les scientifiques indiquent qu'il nous faut organiser la sortie progressive des énergies fossiles pour tenir les objectifs climatiques français et internationaux. [D'après Oxfam](#), chacune des quatre premières banques - BNP Paribas, Société Générale, Crédit Agricole et BPCE – ont une empreinte carbone supérieure à celle du territoire français et - entre 2017 et 2020 – ont augmenté

leurs émissions pour chaque euro investi ou financé. – ont une empreinte carbone supérieure à celle du territoire français et - entre 2017 et 2020 – ont augmenté leurs émissions pour chaque euro investi ou financé.

En niant leur responsabilité dans l'action climatique, puis en se concentrant sur le développement de produits dits « verts » ou « durables »¹ sans pour autant fermer le robinet des financements aux activités polluantes, les acteurs financiers contribuent au retard pris dans la baisse des émissions de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, de nombreux acteurs financiers se sont engagés à atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 et à contribuer à limiter le réchauffement planétaire à 1,5°C. Ils ont souvent rejoint des alliances internationales visant ces objectifs². Problème : le déploiement de stratégies permettant un alignement de l'ensemble de leurs activités ne va pas se matérialiser à court terme, alors même que l'atteinte des objectifs de l'Accord de Paris dépend des efforts fournis avant 2030.

Afin de pallier cette limite, **il est impératif d'obliger l'ensemble les acteurs financiers à cesser dès maintenant de soutenir des activités et projets incompatibles avec le budget carbone restant pour respecter l'objectif de 1,5°C. C'est notamment le cas des nouveaux projets de production d'énergies fossiles** clairement désignés par [l'Agence Internationale de l'Energie](#) comme n'ayant pas leur place dans une trajectoire 1,5°C. Si un grand nombre d'acteurs financiers français ont déjà mis un terme à leurs soutiens à l'expansion du charbon³, il faut graver cette interdiction dans le marbre de la loi française afin qu'elle s'impose à tous pour tous services financiers. Au-delà du charbon, cette interdiction doit concerner le pétrole et gaz fossile afin de contraindre les banques, assureurs et investisseurs français à ne plus soutenir de nouveaux projets de production pétro-gaziers et les entreprises qui les développent.

De la même manière qu'il est aujourd'hui interdit de financer les producteurs d'armes controversées ou encore des entreprises impliquées dans le blanchiment d'argent, il est nécessaire d'arrêter de soutenir des entreprises qui détruisent la planète et le climat et font ainsi porter aux populations des coûts humains, sociaux et économiques historiques.

2. Interdire la commercialisation de produits étiquetés comme durables ou responsables comprenant des entreprises actives dans des secteurs à risque ou impliquées dans des controverses sociales et environnementales, et mettre en place un "nutri-score" de l'impact climatique de l'ensemble des produits commercialisés en France.

Dans [une étude réalisée sur 442 fonds commercialisés en France](#) en octobre 2020, Reclaim Finance révélait que 86% des produits financiers étudiés contenaient les titres d'entreprises aux pratiques environnementalement et/ou socialement nocives. Les 36 fonds labellisés « investissement

¹ Pour une analyse des limites de la finance durable ou verte, voir notamment le livre d'Alain Grandjean et Julien Lefournier *L'illusion de la finance verte*.

² Pour une analyse des différentes alliances internationales visant la neutralité carbone et de leurs limites, voir le rapport [It's not what you say, it's what you do](#) de Reclaim Finance.

³ Sont concernées les mines, les centrales à charbon et toute infrastructure ou service permettant l'exploitation, le traitement et le transport du charbon.

socialement responsable » (ISR) ne faisaient pas mieux : 94% d'entre eux finançaient ces mêmes entreprises. Ces chiffres sont particulièrement inquiétants quand plus de 84% des français.es trouvent que les banques et assureurs ne sont pas transparents sur la manière dont ils utilisent leur épargne et que 62% accordent une place importante aux impacts environnementaux et sociaux dans leurs décisions de placement.

La solution à ce problème est simple : garantir la transparence climatique de l'ensemble des produits commercialisés en France et interdire la commercialisation de produits étiquetés durable, éthique ou responsable qui ne répondent pas à des exigences environnementales et sociales minimales.

Sur le modèle du nutri-score, la création d'un score carbone des produits financiers – basé sur les émissions financées du portefeuille sur l'ensemble des scopes 1,2 et 3 – doit être mis en place pour permettre la vérification rapide de l'impact carbone de tout produit commercialisé en France. En parallèle, **les produits qui sont marketés comme durables, verts ou responsables ne peuvent continuer à soutenir des activités climaticides ou préjudiciables aux droits humains. Ces produits doivent notamment exclure les entreprises des énergies fossiles, les entreprises de l'armement et les entreprises impliqués dans des scandales ou controverses majeures.**

3. Favoriser la transition de la finance européenne et la prise en compte réelle des risques climatiques.

Aujourd'hui, rien n'oblige la finance européenne à réellement initier sa transition écologique. La réglementation européenne se concentre sur la transparence et l'orientation volontaire de financements vers des activités dites vertes⁴. Elle oublie de marquer l'importance de la réduction des soutiens aux activités les plus nocives et parie depuis plusieurs années sur la bonne volonté des acteurs financiers. **Les propositions 1 et 2 pourraient donc être reprises à l'échelle européenne** pour pallier ces limites.

De plus, il revient à l'Union Européenne et à ses institutions d'assurer la stabilité du système financier européen. Pourtant, elle laisse aujourd'hui les risques financiers climatiques s'accumuler. En effet, en finançant massivement des activités nocives pour le climat et l'environnement, les acteurs financiers contribuent à la crise climatique tout en augmentant les risques financiers. D'un côté, ces financements aggravent la crise climatique et son coût humain, social et économique. De l'autre, la transition écologique déclenchera la [dépréciation des actifs les plus polluants](#), et des pertes significatives qui augmentent avec le retard pris en matière d'action climatique et qui pourraient nécessiter l'intervention des Etats.

Les citoyens pourraient donc être doublement victimes de ces financements : ils en subissent les conséquences écologiques et pourraient en payer le prix. Afin d'éviter un tel scénario, il est nécessaire de faire porter l'entière responsabilité des risques aux acteurs financiers eux-mêmes et de les dissuader de financer des activités polluantes. **Comme le propose [Finance Watch](#), la révision de la réglementation européenne en cours doit être utilisée pour considérablement renforcer les obligations de capitaux des banques**

⁴ Voir [l'analyse de la stratégie finance durable](#) européenne par Reclaim Finance.

et assureurs qui soutiennent un développement des énergies fossiles incompatible avec la limitation du réchauffement à 1.5°C.

4. Demander l’alignement de l’ensemble des opérations de la BCE avec les objectifs climatiques européens et proposer de mobiliser celles-ci pour favoriser une transition juste

La BCE possède une influence majeure sur l’économie européenne et intervient massivement pour soutenir celle-ci dans un contexte de crise. Malheureusement, la banque centrale ne prend à ce jour pas en compte l’impact de ces opérations en matière climatique et n’assurent pas leur cohérence avec les objectifs européens en la matière. Ainsi, en dépit de l’adoption d’une [première feuille de route climatique](#) en 2021, la BCE ne prévoit pas de couper ses soutiens indirects aux entreprises les plus polluantes – comme par exemple via ses rachats d’actifs qui ont notamment [conduit à l’achat de titres d’entreprises pétro-gazières](#) durant la crise du Covid - ni de favoriser le développement d’activité vertes et durables – comme avec la création de taux préférentiels pour le financement de ces activités. Afin de répondre à l’urgence climatique, la BCE doit à minima aligner ses opérations sur les objectifs climatiques européens. Elle doit alors commencer par **arrêter d’acheter les actifs des entreprises qui développent des projets de production d’énergies fossiles et ne plus accepter ceux-ci comme collatéraux lorsqu’elle refinance les banques.**

La banque centrale devrait aussi soutenir plus directement une transition européenne juste, notamment **en offrant des taux bas aux banques qui flécheraient leurs prêts vers la rénovation énergétique⁵ et en soutenant un programme d’investissement vert conduit par la Banque Européenne d’Investissement⁶ (BEI).**

5. Mettre fin aux financements à l’exportation de projets d’hydrocarbures

En 2020, la France a mis à jour les critères d’octroi de financements à l’exportation en prétendant notamment intégrer les objectifs climatiques français, européens et internationaux. Pourtant, cette mise à jour n’a pas mis fin aux soutiens accordés aux projets pétroliers et gaziers.

En effet, la France ne prévoit pas d’arrêter de soutenir le développement du pétrole avant 2025 et celui du gaz avant 2035. De plus, la France n’exclue pas de soutenir les projets de transport d’hydrocarbures. Ainsi, les nouvelles exclusions mises en place pour les hydrocarbures non-conventionnels en 2021 n’empêcheront pas la France de soutenir des projets de gazoducs ou de terminaux GNL qui permettront le transport et l’exportation de ces mêmes hydrocarbures. Enfin, la France peut continuer de soutenir le développement de centrales à gaz, alors même que leur durée de vie et de rentabilisation en fait des sources d’émissions importantes pour les décennies à venir.

Lors de la COP26, la France a signé une déclaration l’engageant à mettre fin à ses soutiens aux énergies fossiles d’ici fin 2022 mais cet engagement n’a pas encore donné lieu à une révision de sa politique de

⁵ Les banques devraient notamment octroyer des prêts aux ménages et entreprises pour la rénovation énergétique à taux bas.

⁶ Un tel programme d’investissement pourrait notamment s’appuyer sur l’expérience de la BEI en matière de financement des énergies renouvelables et sur le fond de transition juste européen.

financement export⁷. Tout reste donc à faire, d'autant que la déclaration ouvre la porte au financement de projets fossiles dont les émissions de CO2 seraient "capturées".

Si la France souhaite aligner ces soutiens sur l'Accord de Paris, **les nouveaux projets de production d'hydrocarbures, les projets de transport d'hydrocarbures et les projets de centrales à gaz doivent être exclus des financements export dès 2023.**

6. Favoriser l'engagement des investisseurs en faveur du climat en améliorant le droit des actionnaires

Les actionnaires doivent avoir la capacité d'inciter les entreprises dans lesquelles ils investissent à accélérer leur transition écologique. Aux Etats-Unis et au Royaume-Uni les investisseurs peuvent plus facilement mener cet « engagement actionnarial » climatique, ce qui a permis des avancées importantes sous la pression des actionnaires (comme la fixation d'objectifs climatiques au sein des sociétés pétrolières Chevron et ConocoPhillips ou la nomination de nouveaux administrateurs engagés sur la question climatique au sein du Conseil d'administration d'Exxon Mobil). Au contraire, **en France le droit des investisseurs à déposer des résolutions aux assemblées générales sur des sujets climatiques pâti d'un flou juridique et le dépôt de résolutions par les actionnaires se heurte à des conditions drastiques** (notamment la possession d'au moins 0,5% du capital de l'entreprise).

Pour débloquer la situation, il faut offrir aux actionnaires la possibilité de se prononcer régulièrement sur les stratégies climatiques des entreprises et de déposer des résolutions spécifiques. Il convient alors de :

- **Généraliser le mécanisme de *Say on Climate*⁸ qui requiert chaque année un vote consultatif sur le contenu de la stratégie climatique des entreprises** en l'inscrivant dans le Code du Commerce⁹. Cette proposition est soutenue par de nombreux investisseurs et parties prenantes ([Forum pour l'investissement responsable](#), [France Assurances](#)).
- **Assouplir les critères nécessaires au dépôt de résolutions par les actionnaires¹⁰.**

Contacts :

Lucie Pinson, directrice de Reclaim Finance, lucie@reclaimfinance.org

Paul Schreiber, chargé de campagne de Reclaim Finance, paul@reclaimfinance.org

⁷ <https://www.amisdelaterre.org/communiqué-presse/cop26-la-france-rejoint-enfin-les-30-pays-sengageant-a-cesser-de-soutenir-les-energies-fossiles-fin-2022/>

⁸ Les informations demandées aux entreprises via ce mécanisme devraient être suffisamment exhaustives pour évaluer de manière rigoureuse leur degré d'alignement avec l'Accord de Paris : cibles de réduction des émissions à effet de serre à court, moyen et long-terme en valeur absolue et relative, alignement des dépenses d'investissement, etc.

⁹ Mécanisme équivalent au Say on Pay existant.

¹⁰ Abaissement des seuils et introduction de seuils exprimés en nombre d'actionnaires.